|  |
| --- |
| Fiche ENSEIGNEMENT UE.Découverte (UED)EC SPORT |
| VOLUME HORAIRE : 24H TD. | EVALUATION : CC PRATIQUE 2/3 de la note finale, CC ECRIT 1/3 de la note finale RATTRAPAGE = 100% de la note finale pour validation de l’EC. |

**1- Objectifs**

Ces enseignements sont ouverts à tous.tes les étudiants.es, quel que soit leur niveau initial.

* Ils visent ***la découverte de pratiques physiques, sportives et artistiques variées*** ainsi que le développement de compétences transversales.
* L’acquisition de conduites motrices spécifiques à chaque APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques).
* Une analyse théorique complémentaire à la pratique est également proposée dans ces enseignements. Les connaissances liées à la dimension culturelle de l’activité sont également abordées.

-L’expérience vécue développe, pour chaque étudiant, une connaissance approfondie et une gestion adaptée de ses ressources. C’est également dans le lien à l’autre (aux autres) que la pratique des APSA permet aux étudiants.es de se transformer et de s’accomplir dans leur vie d’adulte, s’inscrivant pleinement dans le « parcours réussite licence ».

-Une APSA ne peut être choisie qu’une seule fois. S’il est possible de retrouver une deuxième fois l’option sport dans le cursus Licence, le choix s’orientera obligatoirement sur une APSA différente de la première, pour rester dans l’idée d’une option de découverte.

**2- Plan de cours**

-Les 24h d’enseignement s’organisent sur la base de 12x2h TD. Certaines pratiques nécessiteront une organisation horaire différente (8x3h par ex), lorsque des déplacements et/ou de la gestion matériel s’imposent.

Une liberté est laissée à chaque enseignant pour distribuer les enseignements théoriques complémentaires sous la forme qu’il souhaite. Des supports théoriques sont mis à disposition sur MADOC. D’autres supports pourront-être utilisés (articles, dossiers…).

**3- Évaluation**

* **Contrôle continu pratique (2/3 de la note finale)**

Une information sera donnée par chaque enseignant en début de cycle pour connaître les modalités de l’évaluation et les séances sur lesquelles elle se déroulera.

* **Contrôle continu théorique (1/3 de la note finale) :**

Le contrôle écrit comporte 3 catégories de questions.

 *Questions A :* les champs socio-historiques et scientifiques de compréhension de l’APSA.

 *Questions B :* l’analyse théorique psychomotrice de l’APSA support : aspects techniques, tactiques, psychoaffectifs….

 *Questions C :* l’analyse psychopédagogique d’une situation d’apprentissage en lien avec l’APSA choisie et son propre vécu dans l’activité.

* **Rattrapage 2ème session (1er et 2ème semestre) : Epreuve écrite uniquement.**

Les étudiants concernés sont convoqués par leur scolarité en fin d’année.

L’épreuve de rattrapage prendra la forme d’un contrôle terminal écrit unique **en 2ème session**, valant 100% de la note finale.

1. **Dispensé(e)s d'assiduité**

Contrôle continu pratique

-Pour la partie pratique, les étudiants dispensés d’assiduité doivent se présenter impérativement dès le début du cycle, à l’enseignant en charge du groupe dans lequel ils sont inscrits. Ils prendront connaissances des modalités d’évaluation concernant le contrôle pratique. Ils seront évalués dans les mêmes conditions que les autres étudiants au moment de l’évaluation pratique.

-Au regard de certaines pratiques sportives, ces étudiant(e)s devront s’assurer de maitriser les compétences nécessaires à la gestion de la sécurité lors de l’évaluation pratique. Sinon ils devront choisir une autre activité sportive.

Examen théorique

La partie théorique de la note finale sera organisée par l’enseignant selon les choix qui lui sembleront les plus judicieux (devoir sur table, dossier à constituer, analyse vidéo…). Les étudiants seront informés de ces conditions en début de cycle.

Rattrapage

 La session de rattrapage se déroule dans les mêmes conditions que pour les autres étudiants.

1. **Contrôle des absences aux cours.**
* **Les absences non justifiées entraineront des pénalités sur la note finale de pratique :**

- 1 absence injustifiée =pas de pénalité

- 2 absences injustifiées = note finale x (18-2)/18

- 4 absences injustifiées = note finale x (18-4)/18

1. **Étudiants dispensés de pratique.**

-Un certificat médical devra être établi pour justifier cette dispense.

-Pour ces étudiants(es), la présence aux cours est obligatoire sauf si les causes de la dispense ne le -permettent pas.

-Pour un étudiant(e) dispensé(e) de pratique au moment des évaluations, l’enseignant établira une note au regard des séances réalisées par l’étudiant(e) (au moins 4 séances de pratique).

-Si l’enseignant ne peut pas proposer de note sur la base de ses observations, il donnera à l’étudiant un travail personnel à réaliser sous la forme d’un dossier, relatif à l’activité enseignée.

L’équipe du SUAPS